



CP/3
Archives de Georges Levard
(1958-1964)



Photo : photo HUBERT. Droits réservés.

CP/3/1-3

Répertoire numérique détaillé établi par Louissette Battais et complété
par Marie-Eugénie Mougel, archiviste, sous la direction d'Hélène
Saudrais, responsable des Archives confédérales de la CFDT

INTRODUCTION

Identification

Référence

CP/3

Intitulé

Archives de Georges Levard

Dates

1958-1964

Niveau de description

Le niveau de description choisi est l'article.

Importance matérielle

Le fonds se compose de 3 articles répartis sur 2 boîtes et représentant un volume total de 0.16 mètre linéaire.

Contexte

Nom du producteur

Georges Levard

Notice biographique¹

Georges Levard, fils d'Eugène Levard, ébéniste parisien d'origine normande, et de son épouse Angèle Dralet, sans profession, était l'aîné d'une fratrie de quatre enfants et fut élevé dans une famille catholique très pratiquante. Celle-ci quitta assez rapidement le XVI^e arrondissement de Paris, où elle résidait, pour s'installer à Neuilly-sur-Seine (Seine, Hauts-de-Seine). Georges Levard effectua une bonne scolarité primaire élémentaire à l'école publique, réussit un concours des bourses et suivit des cours complémentaires. Son père, malade, décéda en 1926 et, pour des raisons financières, il fut obligé de commencer à travailler à l'âge de quatorze ans. Il entra alors chez Kellner, entreprise réputée de carrosserie automobile, en tant qu'apprenti dessinateur. Il suivit des cours du soir à la chambre syndicale de la carrosserie, ce qui lui permit d'entrer au Conservatoire national des arts et métiers. Sa rencontre avec Paul Roze² et son long engagement chez les scouts catholiques d'Antony (Seine, Hauts-de-Seine) eurent, de son propre témoignage, une « influence décisive » sur son orientation ultérieure. Le brassage social qu'il constata au sein du mouvement le conduisit à faire sienne l'idée d'une collaboration entre les classes afin de bâtir un monde meilleur. Les principes alors développés par la Route, branche aînée du scoutisme, incitant les jeunes gens à participer à la vie sociale,

¹ <http://maitron-en-ligne.univ-paris1.fr/spip.php?article141171>, notice LEVARD Georges, Eugène par Frank Georgi, version mise en ligne le 13 juillet 2012, dernière modification le 24 janvier 2018.

² Paul Roze (1914-1999), menuisier de profession, est un syndicaliste CFTC puis CFDT en Haute-Saône ; il est ensuite secrétaire du CCE Peugeot, vice-président de l'UD CFDT de Haute-Saône et enfin administrateur CPAM ASSEDIC.

le conduisirent à se syndiquer. Dès 1930, il aurait pris sa carte à la CFTC et milité dans les Jeunesses syndicalistes chrétiennes (JSC), animées par Maurice Bouladoux. Grâce au syndicat, il put suivre les formations dispensées à l'époque : doctrine sociale de l'Église, droit, économie.

Après son service militaire au 5^e régiment du Génie de Versailles, il reprit ses activités professionnelles, mais aussi son double engagement au sein du scoutisme et du syndicalisme, cette fois en tant qu'animateur. Son implication au sein de la CFTC et des JSC l'emporta progressivement sur le temps consacré au scoutisme. En 1935, il fut élu au conseil de son syndicat et, au lendemain des grèves du Front populaire, en septembre 1936, il accepta de devenir permanent en tant que secrétaire général adjoint de la Fédération des employés, alors dirigée par Marcel Poimbœuf. Il s'attela surtout à des tâches d'organisation et de développement, mais aussi de représentation en siégeant à partir de 1937 au Conseil national économique. Au début de 1939, il épousa Marguerite Pardini, dont la famille, venue de Corse, s'était installée à Paris avant la guerre. Ils s'étaient rencontrés l'année précédente, à l'occasion d'un grand rassemblement de mouvements catholiques, et allaient donner naissance à cinq enfants.

Mobilisé après la déclaration de guerre, il fut rappelé par son régiment et combattit pour tenter de ralentir l'avance allemande à Dunkerque. Fait prisonnier en juin 1940, il fut transféré en Allemagne de camp en camp, au régime de plus en plus sévère, mais anima néanmoins des activités diverses avec ses camarades scouts, depuis des cours et conférences jusqu'à des actions de résistance. Il ne fut de retour en France, via l'URSS, que le 20 juillet 1945, au sortir d'un camp de Poméranie orientale. En son absence, il avait été nommé en décembre 1941 conseiller départemental du canton de Boulogne, puis désigné, toujours sur le papier, pour siéger à sa cinquième commission. Selon Michel Launay, son cas fut tout à fait comparable à celui de Jacques Tessier, nommé par Vichy conseiller municipal de Paris en 1941, dans les mêmes circonstances, et sans l'avoir demandé.

Dès son retour, il reprit ses activités de permanent syndical. Officiellement encore secrétaire général adjoint de la Fédération des employés jusqu'à la fin d'août 1945, il devint sans transition secrétaire général de l'Union des syndicats chrétiens d'employés, techniciens et agents de maîtrise de la région parisienne, s'attachant au redémarrage de ce secteur jusqu'en septembre 1947. Membre du bureau fédéral, il fut élu vice-président de sa fédération (puis vice-président d'honneur) et entra au bureau confédéral de la CFTC. Selon son fils, Jacques Levard, il fut également marqué à ce moment par ses nouvelles fonctions de conseiller prud'homme, qui lui faisaient obligation d'écouter les deux parties et de décider sans a priori idéologique. Le 1^{er} octobre 1947, il devint permanent confédéral, en tant que secrétaire général adjoint chargé des questions économiques et de l'habitat, auprès de Gaston Tessier, puis de Maurice Bouladoux, entamant ainsi une carrière à la confédération qui dura vingt ans.

Par sa formation et ses convictions, Georges Levard se situait clairement dans la majorité confédérale qui défendait les orientations du syndicalisme chrétien face aux minoritaires et aux positions laïques et socialisantes du groupe Reconstruction. Le retrait de Gaston Tessier en mai 1953 et l'accession à la présidence de la CFTC de Maurice Bouladoux, plus favorable à un rapprochement avec la minorité, lui permirent de remplacer ce dernier au poste de secrétaire général. Si cette fonction était évidemment importante, le véritable pouvoir était alors entre les mains du président confédéral assisté au quotidien par un tout petit noyau de dirigeants, dont Georges Levard ne faisait pas partie. Les quatre années qui suivirent furent marquées par une reprise et une aggravation des affrontements internes. Dans ce contexte tendu, le secrétaire général apparut comme l'un des adversaires les plus résolus des minoritaires, dénonçant durement leurs « manquements à la discipline » et leur volonté de substituer à la « morale sociale chrétienne » un « socialisme démocratique » qu'il estimait

imprégné de « marxisme ». Pour ceux-ci, il devint l'homme à abattre. En 1955, ils présentèrent contre lui, en vain, leur leader René Mathevet. Au congrès de juin 1957, dans une atmosphère très tendue, une partie de la salle demanda bruyamment sa démission. Mais à la fin de l'année, dans le contexte difficile de la guerre d'Algérie et au nom de l'unité de l'organisation, il accepta le rapprochement voulu par Maurice Bouladoux et l'intégration de responsables minoritaires au sein de la direction. Son remplacement au secrétariat général demeurait cependant un objectif stratégique pour la minorité qui y voyait la condition de la transformation de la centrale. Le décès de Gaston Tessier, alors président de la Confédération internationale des syndicats chrétiens (CISC), facilita la transition.

Au lendemain du congrès de juin 1961, Maurice Bouladoux abandonna la présidence de la CFTC pour celle de la CISC et fut remplacé par Georges Levard, libérant ainsi le poste de secrétaire général pour le minoritaire Eugène Descamps. Le nouveau président confédéral, selon André Jeanson, sembla, à sa « vive surprise », accepter « sans douleur » l'opération. Sans doute pensait-il alors pouvoir peser de l'intérieur et maintenir l'essentiel de l'héritage du syndicalisme chrétien, qu'il avait défendu en 1955 dans un livre destiné à mieux le faire connaître. Mais le centre de gravité du pouvoir confédéral, à l'arrivée d'Eugène Descamps, s'était déplacé de la présidence au secrétariat général, et, une nouvelle fois, Georges Levard fut relativement marginalisé. Le nouveau président ne joua pas un rôle décisif dans la préparation du congrès extraordinaire de 1964, qui vit la transformation de la CFTC en CFDT. Il l'accompagna cependant loyalement, fit tout pour éviter la scission, intervint en faveur du maintien de l'unité dans un « mouvement » demeurant fidèle à ses principes et respectant la diversité de chacun, et mit en garde contre le « fanatisme » des extrémistes des deux camps. Au lendemain de la création d'une « CFTC maintenue » par certains de ses amis, il plaida d'abord en faveur d'une attitude « fraternelle » permettant de « récupérer » une partie des dissidents. Il adopta par la suite une attitude plus dure, se refusant à une négociation avec les « scissionnistes » qui aurait eu pour conséquence l'abandon par la CFDT de l'ancien titre de la confédération. Cela aurait représenté pour lui une rupture symbolique inacceptable avec son passé syndicaliste chrétien. L'unité d'action interconfédérale avec la CGT, voulue par Eugène Descamps en 1966, constitua un autre motif de malaise. Georges Levard, sans adhérer à un parti, était politiquement modéré, proche de la démocratie chrétienne et du gaullisme social, résolument européen et très hostile au communisme. Au printemps 1967, il considéra que l'unité d'action avec la CGT prenait un tour politique, celui d'un affrontement avec le gouvernement, qui ne pouvait profiter qu'au PCF. Affirmant ne plus pouvoir « cautionner » une orientation qu'il jugeait dangereuse pour la démocratie, il décida brusquement, en mai 1967, de ne pas se représenter au congrès confédéral de juin. Cette démission, en dépit de la réaffirmation de son attachement à la CFDT et la mise en avant de raisons de santé, fut très commentée par la presse. Elle traduisait également pour lui, outre des désaccords de fond, une difficulté à trouver sa place au sein d'une organisation dans laquelle il se reconnaissait de moins en moins. La radicalisation de la CFDT après 1968 l'éloigna encore davantage de la confédération. Selon le témoignage de son fils, il regretta a posteriori son choix de 1964 qui l'avait conduit à rompre avec ses amis passés à la CFTC « maintenue », dont il partageait les références catholiques sociales. Signe éloquent de ce divorce entre la confédération et son ancien président : alors que celle-ci appelait à battre le candidat « gaulliste » à l'élection présidentielle du printemps 1969, Georges Levard participa à la campagne officielle de Georges Pompidou sous la forme d'un entretien télévisé avec l'ancien Premier ministre, diffusé entre les deux tours. Les deux hommes se connaissaient bien, s'appréciaient depuis longtemps et il semble que l'ancien président de la CFDT ait contribué à faire prendre en compte par le futur chef de l'État l'idée de mensualisation des salaires, que Jacques Chaban-Delmas allait ensuite traduire dans les faits.

Le drame de Georges Levard fut d'avoir exercé les plus hautes responsabilités au sein de son organisation sans avoir la possibilité de peser véritablement sur son évolution. Ce paradoxe et cet échec politique ne doivent pas occulter la réalité de son action dans des domaines très divers. Depuis les années 1950, il avait assumé de nombreuses fonctions de représentation. Il fut notamment membre du Comité national de la productivité à partir de 1950 (il se rendit aux États-Unis et fut l'un des syndicalistes les plus engagés dans la préparation des « missions de productivité »), du Conseil supérieur des PTT depuis 1948, du Conseil supérieur du Plan, administrateur du Comptoir national d'escompte de Paris (1961), puis de la BNP (1966-1970), membre de la Commission des comptes de la Nation (1958-1969), de la Commission nationale d'aménagement du territoire. Il fut également délégué général de la Fondation pour la recherche médicale française à partir de 1969 et membre du Haut comité de la population en 1979. Le 17 octobre 1966, il fut nommé pour quatre ans, en tant que personnalité extérieure « en service extraordinaire », à la section sociale du Conseil d'État. Il fut surtout membre du Conseil économique dès 1947, y assura le secrétariat du groupe CFTC avant d'être élu questeur en (1951-1956). L'avènement de la Ve République ne marqua pas pour lui de rupture : à partir de 1959, il continua à siéger au Conseil économique et social (CES) sans discontinuer pendant deux décennies, et en demeura dix ans vice-président (1959-1969). Il s'intéressa aux questions économiques et sociales, mais aussi, lui qui avait été partisan de la décolonisation, à la coopération avec les pays de la « zone franc ». Malgré sa démission de la présidence, il poursuivit son action au CES, en tant que représentant de la confédération jusqu'au mois d'août 1969, puis y fut maintenu « en raison de ses compétences », jusqu'à son départ à la retraite, à l'âge de soixante-sept ans.

Après son retrait de la vie syndicale, outre son travail au CES et, plus brièvement, au Conseil d'État, il rédigea rapports et études, à la demande de l'Élysée ou de Matignon, dont un travail important sur l'accueil des étrangers. Il participa à diverses commissions de réformes sur des sujets variés : magistrature, École nationale d'administration... Au cours de ses longues années de retraite, il demeura actif, en particulier dans la vie associative locale du village de Turenne (Corrèze), dans la maison familiale de vacances devenue ensuite la résidence où il s'établit avec son épouse. Il décéda dans sa quatre-vingt dix-huitième année, muni des sacrements de l'Église. Il était officier de la Légion d'honneur.

Modalités d'entrée

En l'absence de contrat de don ou de dépôt, il est impossible de savoir quand et dans quelles circonstances ce fonds est arrivé aux Archives confédérales.

Contenu et structure

Présentation du contenu et mode de classement

Le fonds Georges Levard se compose de trois dossiers établis durant son mandat à la CFDT. Y sont évoqués l'évolution de l'organisation de la CFDT et la guerre d'Algérie. Le dernier document résume les différents conflits qui ont pu agiter les organisations membres de la CFTC, notamment les fédérations. La consultation de la correspondance de Georges Levard dans le fonds des archives anciennes du secrétariat confédéral (1872-1970) permet de compléter ces dossiers (CH/6/49-54).

Accroissements

Ce fonds est clos, même si un accroissement n'est pas à exclure.

Conditions d'accès et utilisation

Statut juridique

Archives privées. Il ne s'agit pas à proprement parler d'archives personnelles, mais plutôt du fonds d'une personne, constitué dans le cadre de ses activités professionnelles.

Conditions d'accès

Dans le cas de fonds personnels d'anciens responsables CFDT, c'est le contrat de don ou de dépôt, signé par le producteur et/ou le dépositaire, qui définit les règles de communication. Le fonds Georges Levard ne disposant pas de contrat signé, les délais de communication appliqués se calquent sur ceux des archives confédérales.

Conditions de reproduction

La reproduction des documents de ce fonds est soumise à la réglementation en vigueur aux Archives confédérales.

Langue et écriture des documents

Française.

Instruments de recherche

Répertoire numérique détaillé.

Sources complémentaires

Existence et lieu de conservation des originaux

Archives confédérales de la CFDT, Paris.

Sources complémentaires

Archives confédérales, CFDT

- CH/4/87 : sessions nationales de permanents CFTC
- CH/5/2 : activité du Secrétariat général de la CFTC
- CH/5/88 : la CFTC et les entreprises
- CH/6/49-CH/6/54 : correspondance de Maurice Bouladoux, président de la CFTC, et de Georges Levard, secrétaire général de la CFTC, avec des personnes extérieures à la CFTC (1958-1961)
- CH/6/105 : politique de la CFTC concernant l'économie française
- CH/7/1-CH/7/6 : correspondance de Georges Levard, président de la CFDT (1936-1966)
- CH/7/38 : procès entre la CFDT et la CFTC suite à la scission intervenue lors du congrès extraordinaire de novembre 1964
- CH/7/204 : dossier sur les problèmes de la participation et de démocratisation de l'entreprise
- CG/2 : dossiers du Comité national (1920-1970)
- CG/3 : dossiers du Bureau confédéral (1932-1970)
- CG/6 : dossier du Bureau journalier (1963-1967)
- CG/7 : dossier du Conseil confédéral (1953-1970)
- CG/11 : dossiers des congrès confédéraux (depuis 1919)
- CE/1: fonds photographique de responsables CFDT

- CE/2 : fonds photographique des réunions statutaires
- CP/4/5 : fonds personnels d'Eugène Descamps. –Dossier sur le départ de Georges Levard du poste de président de la CFDT

Archives interfédérales, CFDT

- FU/1/11 : 11^e congrès de la Fédération française des syndicats d'ingénieurs et cadres

Archives nationales du monde du travail, Roubaix

- 2002 009 : fonds Eugène Descamps

Bibliographie

Ouvrages de Georges Levard

- LEVARD Georges, *Chances et périls du syndicalisme chrétien*, Librairie Arthème Fayard, 1955, 223 p.

Ouvrages sur Georges Levard

- GEORGI, Frank, « Georges Levard », in *Le Maitron. Dictionnaire biographique. Mouvement ouvrier, mouvement social de 1940 à Mai 1968*, tome 8, Paris, Editions de l'Atelier, 2012.

Ouvrages sur la CFTC/CFDT

- ADAM Gérard, *La CFTC 1940-1958 histoire politique et idéologique*, Armand Colin, 1964, 312 p.
- BRANCIARD Michel, *Un syndicat dans la guerre d'Algérie. La CFTC qui deviendra la CFDT*, Syros, 1984.
- GEORGI Franck, *L'invention de la CFDT 1957-1970. Syndicalisme, catholicisme et politique dans la France de l'expansion*, Paris, Ed. de l'Atelier/CNRS éd., 1995, 651 p.
- LAUNAY Michel, *La CFTC origines et développement 1919-1940*, publication de la Sorbonne, 1986.

Contrôle de la description

Notes de l'archiviste

Instrument de recherche établi par Louissette Battais et complété en 2015 par Marie-Eugénie Mougel, archiviste, sous la direction d'Hélène Saudrais, responsable des Archives confédérales de la CFDT

Règles ou conventions

Cet instrument de recherche a été rédigé selon la norme générale et internationale de description archivistique ISAD (G), et selon la norme internationale sur les notices d'autorité utilisées pour les archives relatives aux collectivités, aux personnes et aux familles ISAAR (CPF).

Dates de la description

Octobre 2015.

INSTRUMENT DE RECHERCHE

- CP/3/1** Référendum du 28 septembre 1958 sur le projet de nouvelle constitution, point de vue confédéral : correspondance, communiqués, brochures, tracts confédéraux, régionaux et fédéraux.
septembre-novembre 1958
- CP/3/2** Manifestation "pour la paix en Algérie et contre l'OAS" à Paris le 8 février 1962, point de vue confédéral : plaintes déposées par l'Union régionale parisienne (URP), plaquette URP "8 février-13 février 1962".
1962
- CP/3/3** Organisations CFTC, conflits internes : correspondance, communiqués, notes sur le licenciement d'une employée de la Fédération du textile CFTC (1961), sur le problème d'affiliation fédérale du Syndicat SNPA (mars 1962), sur les conflits entre le syndicat de la Loire Atlantique Enseignement libre et l'union départementale (1963), le syndicat du Verre Moselle et la Fédération chimie et l'union départementale Moselle et le syndicat Cheminots Alsace-Lorraine (1963-1964), sur un problème interne dans la Fédération des employés (1963), sur un problème d'élection de délégués dans la Fédération des banques (1963).
1961-1964

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	p. 2
Instrument de recherche	p. 8